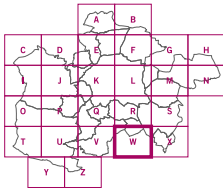


5.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLANCHE W

A0 / 1:5000



PLUI APPROUVÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

— Limites communales

ZONAGE

— Limites de zones
— Limites de règles thématiques (Cf. plans thématiques)

UC Zones urbaines de centres-bourgs et tissus anciens	A Zones agricoles
UG Zones urbaines généralistes	A1 Zones agricoles de proximité
UGp Zones urbaines de projet	A2 Zones agricoles paysagées
UGc Zones urbaines de cœurs-jardins	N Zones naturelles
UE Zones urbaines dédiées aux activités économiques et grands équipements	N1 Zones naturelles de proximité
UEp Zones urbaines de projet	N2 Zones naturelles spécifiques
UV Zones urbaines vertes	
AUG / ZAU Zones à urbaniser résidentielles de proximité	
AUE Zones à urbaniser à vocation économique ou d'équipement	

Secteurs spécifiques en zones agricoles ou naturelles :	
• Activités	• Hébergements légers
• Commerces	• Jardins
• Camping et loisirs	• Logements
• Équipements	• Photovoltaïques
• Services du Voyage	• Villégiatures ou arboricoles

PATRIMOINE

Bât remarquable	Filiat d'alignement
Bât remarquable / petit patrimoine	Patrimoine géologique
Bât remarquable / mur	
Ensemble urbain	
Site témoin	

PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

Espace Bois Classé (EBC)	Espace d'intérêt Paysager et Écologique (EIPE)
Arbre isolé remarquable	EIPE - Boisement
Continuité de nature à préserver	EIPE - Espace Vert
Continuité de nature à créer	EIPE - Cœur d'Ilot
Zones et milieux humides	EIPE - Terrain et jardin cultivé

PROJETS URBAINS ET AMÉNAGEMENTS

Emplacement réservé
Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
Liminaire de protection des commerces
Liminaire de protection des rez-de-chaussée actifs
Marge de recul

MAÎTRISE DE L'URBANISATION EN ZONES A ET N

Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
Bâtiment pouvant changer de destination

